

Termes de référence pour les organisations de soutien pour les enfants conseillers de l'Équipe Consultative des Enfants de Child Rights Connect 2020/2021 !

Vous trouverez ci-dessous :

- ↳ Objectifs d'une organisation de soutien
 - ↳ Qui peut être une organisation de soutien ?
 - ↳ Avantages d'être une organisation de soutien
 - ↳ Responsabilités d'une organisation de soutien
 - ↳ Principales tâches d'une organisation de soutien
 - ↳ Engagement attendu en matière de temps et de ressources
 - ↳ Protection des enfants
 - ↳ Flux de communication
 - ↳ Comment postuler en tant qu'organisation de soutien
-

Veillez consulter le mandat de L'équipe Consultative des Enfants [ici](#).

Pour plus de détails ou de questions, veuillez contacter Emma à grindulis@childrightsconnect.org

1. Objectifs d'une organisation de soutien

Comme indiqué dans le mandat de l'Équipe Consultative des Enfants 2020/2021 (ci-dessus), chaque enfant souhaitant être enfant conseiller est encouragé à postuler aux côtés d'une organisation de soutien.¹ Les organisations de soutien jouent un rôle crucial en agissant en tant que représentant local et national, ainsi que principal point focal pour l'enfant conseiller et contact clé de Child Rights Connect pour l'organisation et le bon fonctionnement de l'équipe consultative des enfants.

Les principaux objectifs de l'organisation de soutien sont d'assurer l'orientation et le soutien tout au long du mandat des enfants conseillers, y compris d'aider et de faciliter les diverses activités impliquées, de veiller à ce que l'enfant soit régulièrement mis à jour et en contact avec l'équipe / Child Rights Connect, et d'appliquer une aide continue à la sauvegarde de l'enfant. D'autres détails sont énumérés dans les responsabilités et les rôles ci-dessous.

1. Qui peut être une organisation de soutien ?

Une organisation de soutien peut être :

1. Un membre ou un partenaire de Child Rights Connect. Un partenaire de Child Rights Connect comprend les organisations connectées aux réseaux et aux partenariats du Secrétariat de Child Rights Connect et de nos membres.
2. Une organisation dirigée par des enfants ou une initiative dirigée par des enfants qui est soutenue par des adultes.
3. Un groupe dirigé par des enfants sans le soutien d'adultes qui n'est pas une organisation enregistrée pourrait également devenir une organisation de soutien. Cela sera pertinent lorsque les enfants se mobilisent et s'organisent avec très peu ou pas de soutien de la part des adultes. Dans ce cas, Child Rights Connect chercherait à identifier une organisation de

¹ Étant donné que de plus en plus d'enfants se mobilisent en tant que défenseurs des droits humains sans le soutien des adultes, un enfant pourra toujours présenter une demande sans organisation de soutien et demander le soutien de Child Rights Connect pour tenter d'en identifier une.

soutien supplémentaire pour assumer des tâches spécifiques, telles que les mesures de protection des enfants.²

Afin d'assurer la cohérence ainsi que la confiance et la sécurité de l'enfant conseiller, ainsi que des liens permanents et réguliers avec Child Rights Connect, où l'organisation de soutien est membre ou partenaire, nous prévoyons qu'un membre du personnel soit désigné comme la personne focale de l'organisation de soutien. Elle serait alors responsable des principales responsabilités et tâches du rôle. Il est probable que d'autres membres de votre équipe puissent être impliqués dans des activités ou des éléments spécifiques des différentes tâches (par exemple, si votre organisation a une personne focale de protection des enfants) et que si la personne focale change, nous soutenons collectivement ce processus pour s'assurer que l'enfant conseiller soit informé et soutenu pendant toutes les périodes de transition.

Il est possible qu'une organisation de soutien puisse couvrir ce rôle pour plus d'un enfant conseiller.

★ **Avantages d'être une organisation de soutien**

Les avantages des organisations de soutien comprennent :

1. Renforcement des capacités et assistance technique en matière de protection et de soutien des enfants et la possibilité de renforcer les processus et les résultats de vos activités de participation des enfants ;
2. Développement de liens plus forts avec Child Rights Connect et ses membres et partenaires dans le monde entier et utiliser cette initiative pour atteindre et mobiliser d'autres parties prenantes nationales ;
3. Accès à diverses activités de plaidoyer des Nations Unies et la réception d'informations sur les développements et les initiatives relatives aux droits de l'enfant au niveau des Nations Unies;
4. Faire partie d'une activité unique pour mettre les enfants au centre de la mise en œuvre des droits de l'enfant ;
5. Donner à votre organisation une visibilité au niveau international.

Une organisation de soutien précédente, CRIC Moldova, a signalé que l'accomplissement de ce rôle était une excellente occasion d'accroître l'efficacité de leur organisation en renforçant l'application d'une approche fondée sur les droits de l'enfant et en appliquant des méthodologies et des outils de consultation fondés sur les droits. Le CRIC a également lié leur rôle en tant qu'organisation de soutien à des résultats positifs au niveau local/national liés aux droits de participation des enfants.

★ **Responsabilités d'une organisation de soutien**

Les principales responsabilités d'une organisation de soutien auprès d'un enfant conseiller sont les suivantes :

- Être le principal point focal de Child Rights Connect pour l'enfant conseiller et maintenir des contacts réguliers tout au long du mandat.
- Prendre la direction de la protection de l'enfant conseiller en appliquant en tout temps la politique et la procédure de protection de l'enfant de Child Rights Connect ([lisez ici](#)). Il s'agit notamment d'être le principal point de contact de Child Rights Connect pour la communication sur la sécurité de l'enfant conseiller.

² Cela doit être développé et confirmé par les organisations de soutien au cas par cas en fonction des capacités du demandeur soutenant l'organisation et en priorisant les mesures de sauvegarde de l'enfant.

- S'assurer que l'enfant conseiller a reçu l'information et les mises à jour nécessaires de Child Rights Connect relativement aux activités et aux tâches de l'Equipe Consultative des Enfants et qu'il demeure bien connecté.
- Donner des conseils et un soutien à l'enfant conseiller dans l'exercice de son rôle (voir la liste des tâches des organisations de soutien ci-dessous). Au besoin, fournir un soutien en matière de traduction et d'interprétation (pour tous les documents, la rétroaction et la mise en œuvre des activités et des réunions en ligne).

★ Principales tâches d'une organisation de soutien

1. Soutenir et guider l'enfant conseiller dans ses diverses activités au sein de L'équipe Consultative des Enfants. Selon la capacité de l'enfant, il s'agit notamment de discuter ensemble de l'activité, d'aider à faciliter les différentes tâches en jeu (comme soutenir un groupe de discussion avec les pairs de l'enfant, aider les enfants conseillers à faire part de leurs commentaires à leurs pairs et aux structures/réseaux plus larges des enfants et des jeunes au niveau national sur les activités de l'équipe consultative des enfants, ou les inciter à donner leurs commentaires à la création d'un document adapté aux enfants).
2. Aider à s'assurer que l'enfant conseiller ait une connexion régulière à Basecamp (la plate-forme en ligne où nous resterons en contact avec tout le monde ; enfants conseillers et organisations de soutien) et les appels WebEx (la plate-forme que nous utiliserons pour organiser des appels en ligne avec les enfants conseillers) y compris en aidant à utiliser ces plateformes. Dans le cas où l'enfant conseiller n'a pas accès à Internet, l'organisation de soutien devra jouer un rôle actif dans la transmission de toutes les informations et mises à jour de l'enfant.
3. Fournir des mises à jour régulières à Child Rights Connect, par exemple en les alertant lorsqu'il peut y avoir une raison pour laquelle l'enfant conseiller est incapable de consacrer son temps (comme les examens scolaires ou une maladie) ou aider à présenter des demandes de visa et à des arrangements de voyage si/quand le conseiller pour enfants peut se rendre à Genève ou peut-être ailleurs dans le cadre de son rôle.

★ Engagement attendu en matière de temps et de ressources

Nous nous attendons à ce que le temps requis par une organisation de soutien pour remplir ce rôle soit d'environ 7 heures par mois, car nous commençons en février 2020. Cela variera en fonction de la capacité, de l'indépendance et de la proactivité de l'enfant conseiller, puisque enfants (comme les jeunes enfants, les enfants qui ont besoin d'un soutien en informatique ou d'un soutien en traduction/interprétation) auront besoin de plus d'aide dans leur rôle.

Vous pouvez vous attendre à moins d'engagement de temps pendant les semaines plus calmes pendant les fêtes de fin d'année et l'été, et quelques mois où il y aura plus de temps requis, comme lorsqu'il y a une réunion à Genève ou une date limite pour une activité de l'équipe, et qu'au fur et à mesure que le temps passe, nous nous attendons à ce que les communications et la mise en œuvre des activités de l'Équipe Consultative des Enfants deviennent plus routinières et plus fluides.

Les implications financières comprennent le temps du personnel de soutien pour remplir le rôle. On ne s'attend pas à ce que les organisations de soutien financent les frais de voyage et autres dépenses connexes des enfants conseillers pour assister à des réunions à Genève ou peut-être ailleurs.

Il peut y avoir quelques coûts liés aux déplacements de l'organisation de soutien pour rencontrer un enfant conseiller en personne pour discuter ou mener à bien leurs activités, ainsi que pour faciliter

d'éventuels groupes de discussion avec les pairs des enfants conseillers (comme la sécurisation d'un espace et la fourniture de certaines ressources de base).

Il est attendu que les organisations de soutien soient proactives dans le soutien à la collecte de fonds pour les activités et l'efficacité globale de l'Équipe Consultative des Enfants.

★ **Protection des enfants**

La protection d'un enfant conseiller (et de tout enfant qui s'engage avec les enfants conseillers dans le cadre des activités de l'équipe consultative des enfants au niveau local et national) est une responsabilité clé d'une organisation de soutien. L'organisation de soutien doit signer et appliquer la politique et la procédure de protection de l'enfant de Child Rights Connect (lire [ici](#)) en tout temps. Tous les adultes impliqués de quelque manière que ce soit dans les activités de l'équipe consultative des enfants sont visés par la présente politique et procédure (voir le document pour plus de détails).

Toutes les organisations de soutien recevront une formation sur la protection des enfants au début du mandat des enfants conseillers et il y aura des mises à jour régulières et des formations mises à jour s'il y a de nouveaux points focaux au sein des organisations de soutien. Ils seront invités à signer un formulaire de consentement pour se conformer à la politique et à la procédure (lien ci-dessus) ainsi qu'à partager avec Child Rights Connect leur politique et procédure de sauvegarde organisationnelle.

Child Rights Connect s'engage à être une organisation sûre pour les enfants, et ceci s'applique à l'Équipe Consultative des Enfants et à toutes ses personnes et activités connexes.

★ **Flux de communication**

Child Rights Connect maintiendra des contacts réguliers avec les organisations de soutien, principalement par courriel et par internet. Nous nous attendons également à ce que les organisations de soutien surveillent régulièrement la plateforme Basecamp des enfants conseillers. Les organisations de soutien seront souvent contactées en tant que groupe et les organisations sont encouragées à échanger et à partager leurs expériences ainsi qu'à se soutenir mutuellement tout au long du mandat.

★ **Comment postuler en tant qu'organisation de soutien**

Une organisation de soutien devra soumettre une demande conjointe avec un enfant conseiller au moyen d'un sondage en ligne, qui sera largement diffusé. L'enquête demandera à l'organisation d'appui des informations clés sur l'organisation, y compris ses coordonnées, une politique et une procédure de sauvegarde des enfants, ainsi que votre structure organisationnelle et votre budget.

Lorsqu'un enfant conseiller n'a pas postulé auprès d'une organisation de soutien, ou a postulé auprès d'un groupe dirigé par des enfants sans le soutien d'adultes, il pourra demander l'aide de Child Rights Connect pour essayer d'identifier une organisation de soutien possible.